



REGLEMENT

Pêche grosse truite

Dimanche 19 octobre 2025

Immersion jusqu'à 250 kg

Moulinet autorisé

Participation 25 € (non membres)

23 € pour les membres de l'association

13 € pour les moins de 14 ans

Interdictions:

Amorçage - Leurres artificiels - Pâte à truite
Poisson mort – Vifs. Déplacement à d'autres
postes que celui attribué par numéro. Toute
action de pêche pouvant gêner un autre
participant.

le conseil d'administration

NOTE IMPORTANTE

Tout pêcheur s'acquittant d'un ou plusieurs tickets pour la pêche grosse truite reconnaît avoir reçu un exemplaire de ce règlement et s'engage à le respecter. Tout contrevenant sera sanctionné et se verra refuser l'accès à l'étang de pêche sans qu'aucune contrepartie financière ne soit restituée.